



---

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL  
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE  
Vingtième session  
Bonn, 16-25 juin 2004

Point 3 e) de l'ordre du jour  
Questions méthodologiques  
Questions relatives aux articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto

**Projet de conclusions proposé par les coprésidents du groupe de contact  
sur le point 3 e) de l'ordre du jour**

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a examiné les moyens de donner aux équipes d'experts chargées de l'examen un accès aux données confidentielles des inventaires des Parties visées à l'annexe I de la Convention au cours des périodes de l'examen pendant lesquelles une équipe ne se trouve ni dans le pays considéré, ni dans les bureaux du secrétariat. Il a décidé de recommander une décision sur cette question (FCCC/SBSTA/2004/L.7/Add.1) pour adoption par la Conférence des Parties à sa dixième session, y compris un projet de décision devant être transmis à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa première session.
2. Le SBSTA a examiné un texte visant à intégrer les modalités et procédures de prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre convenues dans la décision 19/CP.9 dans les sections pertinentes des directives au titre des articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto. Il a décidé de recommander une décision sur cette question (FCCC/SBSTA/2004/L.7/Add.2) pour adoption par la Conférence des Parties à sa dixième session.

-----